

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 24 septembre 2019 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Line Lecours, les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Nancy Gélinas, commissaire
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel cadre :

Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 8 0919 :

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0919-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 9 0919 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 août 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0919-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

3.1 Congé sans traitement - temps complet

RÉSOLUTION CE 10 0919 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sans traitement à temps complet pour l'année scolaire 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE d'accorder un congé sans traitement à temps complet à monsieur Marcel Junior Trudel, enseignant à l'école secondaire du Rocher de Shawinigan, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Congés sabbatiques à traitement différé

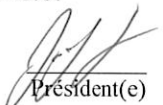
RÉSOLUTION CE 11 0919 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire représentante du comité de parents Isabelle Thiffeault PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Désilets, enseignant au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice de Shawinigan, congé d'une durée d'un (1) an, soit l'année scolaire 2023-2024, dans un plan de cinq (5) ans entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020;
- Monsieur Philippe Lemay, enseignant à l'école secondaire des Boisés de Saint-Alexis-des-Monts, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2021-2022, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2019;
- Madame Isabelle St-Hilaire, conseillère pédagogique au Centre administratif de Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit du 30 janvier 2021 au 30 juillet 2021, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 30 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.


Président(e)


Secrétaire

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 12 0919 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la *Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire*;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0919-03.

Adoptée à l'unanimité.

5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 13 0919 :

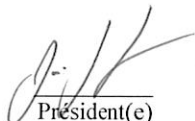
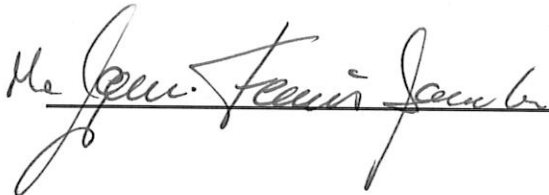
Monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE, vers les 18 h 47, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE



Président(e)



Secrétaire